

Violences conjugales économiques : comprendre pour mieux se protéger

*Un guide pour reconnaître les situations abusives,
s'informer sur ses droits et s'en sortir*



Annelise de la Pontais

Les violences conjugales ne laissent pas toujours de traces visibles. L'emprise peut aussi s'exercer par l'argent, privant une personne de son autonomie financière, de sa liberté et, parfois, de sa dignité. Ces violences économiques sont souvent méconnues, difficiles à nommer et à détecter, mais elles enferment et fragilisent durablement les victimes.

Consciente de cette réalité, la Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire s'est engagée en proposant le premier dispositif bancaire anonyme et gratuit à destination des victimes de violences économiques. Cette initiative traduit notre conviction : une banque peut et doit jouer un rôle essentiel pour protéger, accompagner et redonner à chacun la capacité de décider pour soi.

Ce livret a pour ambition de mettre des mots sur ces violences invisibles, de donner des clés de compréhension, et de montrer qu'il existe des solutions. En effet, retrouver le contrôle de ses finances, c'est souvent retrouver le contrôle de sa vie.

Christophe Pinault

Président du Directoire de la Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire



“la première étape vers la reconstruction est souvent celle de la prise de conscience”

CHIFFRES CLES

1 femme sur 3
dit avoir déjà été
empêchée de prendre
une décision financière

mon!



Les violences économiques concernent plus d'un quart des Français et près de 3 femmes sur 10 (29%) dans notre pays.



1 Français sur 4 déclare avoir été confronté à une violence économique



1 femme sur 5
ne se fait pas payer correctement
sa pension alimentaire
et se voit capter une partie de son argent par son conjoint

62% des Français (et 66% des Françaises) n'ont **jamais** entendu parler des violences économiques.

Source : Etude “Les violences économiques” réalisée par la Caisse d’Epargne Bretagne Pays de Loire et l’Institut Enterritoires, en 2024

SOMMAIRE

Reconnaitre et comprendre les violences économiques

- Qu'est-ce que la violence économique ? Comprendre les mécanismes et identifier les premiers signaux
- Désaccords financiers vs violences économiques : comment faire la différence ?
- L'argent dans le couple : tabous, discussions et consentement

1

Identifier les situations et mettre des mots

- Les principaux signes d'alerte
- Regards croisés de psychologues sur l'emprise
- Que dit la loi ? Droits, protections et sanctions des violences économiques

2

Agir et se protéger

- Rencontre avec une intervenante sociale : le chemin vers la verbalisation et l'accès aux droits
- Où trouver de l'aide ? Les relais pour victimes de violences

3

Se reconstruire et retrouver une autonomie financière

- Rencontre : Ker Antonia, un modèle d'hébergement sécurisé mère-enfant
- Reprendre confiance et retrouver sa place
- La Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire aux côtés des victimes

4

Reconnaitre et comprendre les violences économiques

QU'EST-CE QUE LA VIOLENCE ÉCONOMIQUE ?

Comprendre les mécanismes et identifier les premiers signaux

Longtemps ignorées, les violences économiques touchent près d'un quart des Français, majoritairement les femmes. Elles privent un individu de ses moyens financiers : contrôle abusif de l'argent, interdiction de travailler, ou privation de ressources (refus de payer les charges, confiscation des moyens de paiement, emprunts à l'insu). Cette forme d'abus a des conséquences dévastatrices en renforçant l'emprise d'un.e conjoint.e abusif(ve) et en détruisant l'autonomie financière des victimes.

Les principaux signaux d'alertes :

Contrôle excessif de vos finances par votre partenaire, qui vous demande des comptes pour chaque dépense ou gère seul.e tous les comptes bancaires.

Confiscation de vos ressources, comme vos cartes bancaires, vos relevés de comptes ou vos salaires, vous privant de toute autonomie financière.

Interdiction ou limitation de votre droit à travailler, à suivre une formation ou à évoluer professionnellement.



cheine,
je t'ai retiré
300 € pour
le mois
Tu te débrouilleras
avec ça



FAIRE LA DIFFÉRENCE :

désaccords financiers vs violences économiques

“Un désaccord suppose un dialogue équilibré. Une violence se fonde sur un déséquilibre de pouvoir.”

Dans un couple, il est normal d'avoir parfois des désaccords sur la manière de gérer l'argent. Ces discussions, lorsqu'elles sont basées sur le respect et l'écoute, ne posent pas de problème : elles font partie de la vie commune.

La violence économique, en revanche, n'est pas un désaccord : c'est une stratégie de contrôle qui prive l'autre de sa liberté et de son autonomie financière.

Désaccord sain vs. Violence économique : comment faire la différence ?

Désaccord sain

Transparence et dialogue autour du budget partagé

Recherche de compromis mutuel et équitable

Respect de l'autonomie financière de chacun

Possibilité de doutes et de tensions temporaires mais constructives

Orientation vers le bien-être commun et l'égalité

Violence économique

Contrôle total et opacité sur les finances

Décisions unilatérales et imposées (sans consultation)

Dépendance forcée et isolement financier

Humiliation, peur et intimidation liées à l'argent

Orientation vers la domination et la nocivité financière

COUPLE ET ARGENT :

trouver l'équilibre qui vous convient

“Parler d'argent dans le couple, ce n'est pas un signe de méfiance : c'est un gage de respect, de confiance et de liberté.”

Quand on construit une relation, parler d'argent peut sembler délicat, voire gênant. Pourtant, mettre des mots sur ce sujet dès le début permet de prévenir bien des malentendus et d'éviter que le non-dit ne se transforme en tensions.

L'argent ne doit pas être un tabou : chacun doit pouvoir exprimer librement son ressenti, ses besoins et ses attentes. C'est une question de sécurité et de respect mutuel : les deux partenaires doivent se sentir à l'aise, écoutés et protégés.



Il est important de :

- * tenir compte de la situation de l'autre (revenus, dettes, charges, projets) ;
- * garantir que chacun donne son consentement éclairé aux décisions financières ;
- * accepter que la répartition ou l'organisation puisse évoluer avec le temps (arrivée d'un enfant, changement de travail, séparation, retraite, etc.).

Les 3 piliers pour parler d'argent sans tabou



Transparence et dialogue

“Mettre l’argent sur la table”, en parler simplement et régulièrement. Cela évite les non-dits et renforce la confiance.

Consentement et égalité

Toute décision financière doit être prise d’un commun accord, dans le respect de l’autonomie de chacun. Dire “non” ou exprimer un désaccord doit toujours être possible.

Adaptation et évolution

Les finances d’un couple évoluent avec la vie. Revoir régulièrement l’organisation permet de rester justes et équitables, quelles que soient les nouvelles étapes traversées.

Identifier les situations

Pourquoi, papa
n'a pas donné
les sous pour
la pension ?



Amélie de la Pontain

et mettre des mots

Il a payé la
maison,
je paie les
courses

Il préfère
qu'on fasse
comme ça



REGARDS CROISÉS DE PSYCHOLOGUES SUR L'EMPRISE

Témoignage

**Interview croisée de Marlène Callard, Marie Bloas,
Blandine Fourrier, psychologues cliniciennes chez FRANCE
VICTIMES 44 NANTES**

Quel rôle le psychologue peut-il jouer pour aider la victime à prendre conscience de la situation et à identifier ces violences ?



M.C, M.B, B.F : Le processus d'emprise est insidieux et progressif, marqué par l'isolement de la victime. Le psychologue aide à prendre conscience des violences subies, en les verbalisant et en identifiant leurs conséquences (troubles du sommeil, alimentation, etc.). Des outils comme le "violentomètre" sont utilisés, et les victimes de violences économiques sont également orientées vers des juristes.

Dis non !
C'est trop
payé .



Quelles sont les conséquences psychologiques à long terme et comment un accompagnement peut-il aider à se reconstruire ?



M.C, M.B, B.F : Les conséquences à long terme incluent l'hypervigilance, les troubles de l'humeur et la reviviscence de traumatismes. La thérapie est essentielle pour la reconstruction, car elle crée un espace de confiance et aide à définir les limites personnelles afin de prévenir la réinstallation de l'emprise.

Pour beaucoup, aller consulter est une étape très difficile. Quels sont les signaux d'alerte qui devraient inciter une personne à chercher de l'aide ?



M.C, M.B, B.F : Les signaux d'alerte qui doivent inciter à consulter sont la perte de liberté et de sécurité, les humiliations, les insultes, la violence physique et la dégradation de la santé. La prise de conscience est un processus qui prend du temps.

QUE DIT LA LOI ?

Droits, protections et sanctions de la violence économique

En France, chaque personne majeure a le droit d'avoir un compte bancaire à son nom.



Rappels sur les droits économiques :

Le droit français et européen garantit des droits fondamentaux économiques. Cela inclut le droit à un compte bancaire (Code monétaire et financier, art. L. 312-1 ; Loi 90-61, art. 1er) et l'accès aux services essentiels (eau, électricité, droit au logement – cf. Déclaration universelle des droits de l'homme, art. 25).

Possibilités de recours

- * En cas de non-respect de ces droits, plusieurs voies de recours existent. Il est possible de saisir les médiateurs compétents (médiateur bancaire, médiateur de la consommation – Code de la consommation), les autorités administratives indépendantes (Défenseur des droits), ou les tribunaux judiciaires.
- * En France, chaque personne majeure a le droit d'avoir un compte bancaire à son nom (Code monétaire et financier, art. L. 312-1). Ce droit est garanti par la procédure du droit au compte, qui permet à la Banque de France de désigner un établissement bancaire pour ouvrir un compte à toute personne qui s'est vue refuser cette ouverture (Loi 90-61 ; Recommandations Banque de France).

Agir et se protéger

Il contrôle tout!

Il virent
mes tickets
de caisse!

je crois que ça,
c'est une violence!

je connais
quelqu'un qui
peut t'aider —



RENCONTRE AVEC UNE INTERVENANTE SOCIALE :

le chemin vers la verbalisation et l'accès aux droits

Témoignage

Interview de Lydie Boulau, Intervenante sociale en Commissariat et Gendarmerie, Pays de Saint-Malo

En quoi le rôle de l'écoute est-il crucial et comment cela contribue-t-il à la sortie de l'emprise ?



L.B : L'écoute permet aux personnes de verbaliser pour la première fois leur vécu, souvent banalisé et intérieurisé. Mon rôle est qu'elles puissent commencer à se poser des questions pour se détacher de l'emprise. Pour les violences économiques, c'est aussi rappeler un cadre légal. Je redirige bien souvent, vers le conseiller bancaire.

Afin d'encourager les victimes à parler et à se déculpabiliser, quels messages délivrez-vous ?



L.B : Subir des violences, c'est perdre la possibilité de choisir. Le message que je délivre est que leur situation n'est pas isolée. Nous réfléchissons ensemble aux moyens de se sortir de cette situation en déconstruisant les fausses représentations, souvent issues du discours de leur agresseur. Il s'agit de les informer sur leurs droits, la loi et les aides disponibles, comme l'aide universelle d'urgence. Des postes comme le mien sont présents dans presque tous les commissariats et gendarmeries.

Vous travaillez en lien avec les forces de l'ordre. Comment votre collaboration s'articule-t-elle ?



L.B : Je travaille avec les forces de l'ordre, mais chacun est soumis à son propre cadre réglementaire. Je suis soumise au secret professionnel : je ne peux pas leur partager le contenu de mes entretiens. De leur côté, lorsqu'ils recueillent une plainte pour violences conjugales, ils ont un canevas de questions précis pour contextualiser les violences qui peuvent être économiques. Je sers de "pivot". Je fais le lien entre la victime et les services sociaux, en orientant vers les partenaires adaptés.

OÙ TROUVER DE L'AIDE ?

Les relais pour victimes de violences

Principaux relais nationaux

France Victimes

 116 006

Numéro gratuit avec permanences ouvertes 7j/7 de 9h à 19h.

Fédération Nationale Solidarité Femmes

 3919

Numéro d'écoute, d'information et d'orientation, anonyme et gratuit, disponible 24h/24 et 7j/7.

Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)

Présents sur tout le territoire, ils offrent un accompagnement juridique, psychologique et un soutien à l'insertion professionnelle et à la recherche d'emploi.

Relais en Bretagne et Pays de la Loire

Réseau Solidarité Femmes

Association proposant une ligne d'écoute, des entretiens individuels, un accompagnement dans les démarches, et une mise en sécurité à travers des hébergements d'urgence.

Réseau France Victimes

France Victimes 44 (Loire-Atlantique) et France Victimes 56 (Morbihan).

Réseau CIDFF

Chaque département de la Bretagne et des Pays de la Loire a son propre CIDFF : des Côtes-d'Armor, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine, du Morbihan, de la Loire-Atlantique, du Maine-et-Loire, de la Mayenne, de la Sarthe et de la Vendée.



App-Elles

Application permettant d'alerter ses proches, d'enregistrer des preuves, de contacter les secours et d'accéder rapidement aux ressources d'aides disponibles à proximité.



Dispositif Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire

Ouverture d'un compte personnel et gratuit pendant 2 ans :
caisse-epargne.fr/bretagne-pays-de-la-loire/victimes-violences-conjugales
Plus d'infos au **02 22 93 20 22**

Numéros utiles et liens pratiques



- * En cas d'urgence,appelez le **17** (Police/Gendarmerie).
- * Violences Femmes Infos : **3919** (numéro d'écoute, d'information et d'orientation).
- * France Victimes : **116 006** (numéro gratuit d'aide aux victimes).
- * Arrêtons les violences : plateforme d'État qui regroupe toutes les informations et les contacts utiles.
arretonslesviolences.gouv.fr
- * **Contacter un conseiller Caisse d'Epargne** : 02 22 93 20 22

Se reconstruire et retrouver une autonomie financière

RENCONTRE :

Ker Antonia, un modèle d'hébergement sécurisé mère-enfant

Catherine Leguay, Directrice de la Fondation Solacroup-Hébert

La Fondation Solacroup-Hébert a édifié en 2021, une maison qui s'appelle Ker Antonia. L'objectif de la Maison Ker Antonia, c'est d'accueillir, d'accompagner et de loger, le temps nécessaire à la reconstruction, des femmes et des enfants victimes de violences conjugales, et de toute forme de violence intrafamiliale.

Claire Dupuy, Directrice de Ker Antonia

“A Ker Antonia, nous accueillons des femmes qui sont mères. Elles sont accueillies avec leurs enfants pour éviter une séparation, qui arrive trop souvent dans les situations de violences conjugales. 80% des femmes victimes de violences conjugales sont des mères. C'est très important de les protéger. Ainsi, nous protégeons aussi les enfants et nous favorisons le lien mère-enfant.

Ker Antonia est un modèle unique, nous existons aujourd'hui uniquement en Bretagne. Nous avons comme projet de s'installer dans d'autres régions.”

Se reconstruire et retrouver sa place

“Subir des violences, c'est perdre la possibilité de choisir.”

Sortir des violences économiques, c'est un chemin pour retrouver confiance en soi, sa capacité à faire des choix et avancer, pas à pas, vers une nouvelle vie. Un parcours qui demande du temps, du soutien et du courage.

Les conséquences des violences sont profondes, qu'il s'agisse d'une dégradation de la santé physique ou mentale. Se faire accompagner est essentiel pour mettre des mots sur ce que l'on vit et comprendre l'impact des violences.

En se reconstruisant, on se permet à nouveau de se projeter vers l'avenir. L'autonomie financière ouvre de nouvelles portes et aide à retrouver la place qui est la nôtre.

Des lieux et relais ont été créés pour cela : accueillir et accompagner des victimes, pour leur permettre de se reconstruire en toute sécurité.

*Oser parler de sa situation,
c'est la première étape vers la reconstruction.*

LA CAISSE D'ÉPARGNE BRETAGNE PAYS DE LOIRE AUX CÔTÉS DES VICTIMES

La Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire propose aux victimes de violences conjugales un dispositif bancaire dédié, visant à lever les obstacles financiers immédiats et permettre une émancipation progressive. La personne peut alors retrouver un espace financier sécurisé et commencer à prendre de la distance avec la violence économique, tout en bénéficiant d'un accompagnement humain adapté à sa situation.

Ce que le dispositif propose :



Un compte personnel gratuit pendant 2 ans, incluant une carte bancaire.



Une autorisation de découvert sans frais (jusqu'à 300€, dans le respect des conditions de durée).

L'ouverture est simplifiée, avec une équipe dédiée, formée aux situations de vulnérabilité, qui accompagne la personne dans ses démarches avec discréction et confidentialité.

Le service peut être déclenché :

- 📞 par simple appel : **02 22 93 20 22** ;
- ✉️ par e-mail : **aide.universelle@cebpl.caisse-epargne.fr**.

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la loi Létard (28 février 2023) qui prévoit une aide universelle d'urgence pour les victimes de violences conjugales.

La formule famille de la Caisse d'Epargne Pays de Loire propose à chaque membre un compte, une carte et un niveau de service identique (Initial, Confort ou Optimal). Chacun conserve son indépendance financière, les parents n'ayant pas accès aux comptes des enfants majeurs et vice versa (hors procuration).

J'ai le sentiment d'être vraiment utile en apportant un soutien et des solutions bancaires dans un moment de grande fragilité.

Rozenn Hervé
Conseillère Caisse d'Epargne dédiée à l'accueil des victimes de violences

Nous leur apportons une autonomie bancaire et de la confidentialité, c'est ce qu'elles recherchent avant tout.

Anthony Ammiche
Conseiller Caisse d'Epargne dédié à l'accueil des victimes de violences

*Vous savez,
nous avons
une solution
pour vous.*



Amélie de la Fontaine